BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

STABILITÉ FINANCIÈRE ET OPÉRATIONS

DATE DE PUBLICATION : 9 novembre 2026

Le directeur de la Mise en œuvre de la politique monétaire

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^me^ Agnès BENASSY-QUÉRÉ, seconde sous-gouverneure, le 3 juin 2026 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Ivan ODONNAT, directeur général de la Stabilité financière et des Opérations, le 1^er^ septembre 2026 ;

Délégation permanente est donnée à M^me^ Claire ORLIAC, chef du Service Liquidités, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service Liquidités.

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Baptiste GOSSE, chef du service de Suivi et d'Animation des marchés, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^me^ Caroline BIENVENU, adjointe au chef de service (ou M. Paul SABALOT, en cas d'absence ou d'empêchement de M^me^ Caroline BIENVENU), à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Suivi et d'Animation des marchés.

Délégation permanente est donnée à M. Bacem BEN DHIAB, chef du service Adjudications, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Valéry PATAT adjoint au chef de service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service Adjudications.

Délégation permanente est donnée à M. Benoît USCIATI, chef du service des Titres de créances négociables, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^me^ Alice ALGOT-SAME, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service des Titres de créances négociables.

Délégation permanente est donnée à M^me^ Silvia GABRIELI, chef du service Refinancement, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service Refinancement.

Délégation permanente est donnée à M^me^ Véronique DALIBOT, chef du service Éligibilité du Collatéral, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service Éligibilité du Collatéral.

Fait à Paris, le 9 novembre 2026

Eric MOLINA